



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
12 mai 2016

Edward McCann jugé inhabile à siéger au conseil municipal

Le 11 mai 2016, l'Honorable Pierre Dallaire, juge de la Cour supérieure du Québec a confirmé l'avis d'inéligibilité émis par le Directeur général des élections (DGE) à l'égard de M. Edward McCann.

Le tribunal confirme ainsi que M. McCann perd le droit de siéger au conseil municipal de Pontiac pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 2015.

On se rappellera que M. McCann avait choisi de se porter candidat à l'élection partielle du 8 novembre 2015 dans le district no 2 malgré l'avis d'inéligibilité et de nombreux avertissements émis par le DGE en raison d'infractions aux articles 64 et 65 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* survenues lors de l'élection générale de 2013.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Dominic Labrie, Chef du service des communications et adjoint à la direction générale
1-888-455-2401 (sans frais) ou labrie.dominic@municipalitepontiac.com